



Modification de poste -suppression des postes aménagés

Par **Kawakibi78**, le **12/02/2016** à **08:46**

Bonjour, Suite à un AT (je suis ASH fonction publique territoriale) je travaillais en poste aménagé depuis 12 ans, le nouveau directeur a commencé par supprimer quelques postes puis pour mon cas à modifier mes conditions de travail qui sont devenues de plus en plus difficiles malgré des tâches partiellement allégées. Aujourd'hui ma surveillante m'avertit que j'étais réintégrée en équipe ce qui pour moi et mes problèmes de santé sont impossibles à effectuer sans compter des risques physiques pour moi mais aussi pour les résidents dont j'aurais la responsabilité. Après mon dernier arrêt longue maladie je n'ai ni eu d'entretien de reprise, ni visite médicale préalable n'ayant plus de médecin du travail depuis près de 10 ans. Le nouveau directeur depuis avril 15 ne répond à aucune demande de rendez-vous faite en lettre rec avec AR. Ma surveillante ne peut décider car prise entre nous deux et l'équipe qui se retrouve avec une invalide en remplacement d'une collègue en arrêt. Je suis arrêtée provisoirement mais je suis au bord du gouffre, au bord de la dépression alors si vous avez un conseil pour me défendre ou trouver une solution rapide car je suis aculée ...! Un grand merci d'avance

P.S. pourquoi la loi n'est-elle pas respectée par l'état déjà? même les syndicats et autres représentants disent que c'est illégal (je touche une pension d'invalidité suite à un AT d'où le poste attribué après X expertises)

Par **P.M.**, le **12/02/2016** à **09:46**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
Il me semble que la médecine du travail pourrait vous aider aussi face à ce problème...